

SOCIÉTÉ DES CELLULOSES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD (CAFNO)

PRÉCÉDENTS

Blida... industriel
(*Le Sémaphore algérien*, 23 décembre 1913)

Nous signalions sous le titre : « Blida... industriel » que nous avons eu le plaisir de voir reproduit par de nombreux confrères l'intéressante initiative prise par M. Charriot, ingénieur des Arts et manufactures [ECP], de créer une fabrique de pâtes à papier.

Cette idée a fait du chemin et le *Tell* nous apprend qu'une société est en voie de formation sous la firme : « Société algérienne des celluloses ».

Nous suivrons avec intérêt la marche de cette affaire qui dotera le département d'Alger d'une industrie importante et qui donnera à Blida un regain de vitalité.

Brève
(*Le Sémaphore algérien*, 7 juillet 1917)

À Mostaganem, la Société d'études financières va monter une fabrique de cellulose d'alfa, qui pourra fournir 35.000 tonnes de celluloses non blanchi.

Les innovations
Les Papeteries algériennes
(*Le Sémaphore algérien*, 12 janvier 1918)

La « Société d'études financières et techniques pour le développement de l'industrie et du commerce », au siège de Mostaganem, procédera très prochainement à la constitution de la « Société générale des celluloses, papiers et dérivés de l'Afrique du Nord ».

Cette société pense, avant qu'un trimestre ne soit révolu, pouvoir réaliser d'abord deux fabrications intéressantes : celle de la cellulose et celle du cartonnage qui lui sera immédiatement liée. La fabrication du papier est momentanément suspendue pour une mise au point industrielle applicable à l'Afrique du Nord ; elle espère se trouver bientôt, en mesure de pousser la question jusqu'à réalisation.

Les matières premières susceptibles d'être traitées par les procédés de la « Société cellulose et papiers », de Paris, extrêmement économiques, sont : l'alfa, le diss, le drinn, la paille, le maïs, les roseaux, le palmier nain même et toutes plantes fibreuses dont l'Afrique septentrionale est si largement dotée.

La France nord-africaine va donc enfin pouvoir tirer parti d'une de ses plus grandes richesses naturelles : l'alfa, et être dotée d'une industrie susceptible de grands

développements, le carton. La question des emballages des fruits et primeurs, des emboîtages de tous genres pour lesquels on ne trouve plus de fer blanc, trouve ainsi sa solution. En cette matière, la Colonie et les protectorats ne dépendront plus de personne.

LE PAPIER D'ALFA
par E. LEBEAU
(*Le Sémaphore algérien*, 12 janvier 1918)

La campagne pour la récolte de l'alfa dans les territoires du Sud-Algérien vient de s'ouvrir. Conformément à l'arrêté du 17 novembre dernier, le *Mobacher* a fixé les limites des zones alfatières qui devront être respectées ainsi que les quantités d'alfa qui pourront être tirées des régions exploitables.

En proportionnant la production à la demande, cette réglementation empêche les destructions inutiles et permettra, dans l'avenir, de développer la production au fur et à mesure des besoins croissants de l'industrie.

Actuellement, on le sait, en dehors des faibles quantités absorbées par la sparterie, la presque totalité de l'alfa algérien est exporté en Angleterre. Malgré les efforts de l'Office algérien à Paris, les papetiers français n'ont pas encore adopté l'emploi de la pâte d'alfa. Ils utilisent à peu près uniquement soit la pâte de chiffons, soit de la pâte de bois, qui fournissent, la première, des papiers de choix, la seconde, des papiers communs, et nous laissent ainsi tributaires de l'étranger pour les papiers intermédiaires fort employés cependant dans l'imprimerie.

Le papier, dans la composition duquel il entre 75 % d'alfa, du chiffon ou quelques autres matières, convient particulièrement au tirage des phototypies. Mélangée à celle du bois et à un peu de chiffon, la pâte d'alfa donne des livres très légers dont les caractères typographiques ont une très grande netteté.

L'alfa, enfin, fournit le moins coûteux des papiers employés pour les impressions musicales.

Noire industrie papetière aurait donc le plus grand intérêt à introduire l'emploi de l'alfa dans sa fabrication.

Elle nous libérerait d'un important tribut envers l'étranger, en même temps qu'elle faciliterait la conquête des débouchés abandonnés, malgré eux, par les Austro-Allemands.

La substitution d'éditions musicales françaises aux éditions allemandes, la diffusion de nos publications illustrées, de nos magazines dans le monde entier et particulièrement, dans les pays anglo-saxons, où ils seraient très goûtés, présenteraient un avantage moral aussi peu négligeable que l'avantage matériel qu'en retirerait notre industrie.

Aussi ne faut-il pas se lasser de revenir sur cette question de l'alfa.

Mais où établir les usines pour la fabrication des pâtes d'alfa ?

Dans son ouvrage « Alfa et papier d'alfa », M. Montessus de Ballore condamne nettement leur établissement en Algérie et se prononce pour leur installation en France, à proximité d'un port de mer. La pâte d'alfa ne devant pas être séchée pour conserver ses qualités, il trouve insuffisante l'économie qui résulterait du transport de la pâte au lieu de la graminée pour compenser les frais plus considérables de fabrication en Algérie. L'insuccès des essais tentés, jusqu'en 1912, à l'usine de Medjez, semble confirmer ses conclusions.

Il résulte, cependant, d'une enquête très sérieusement conduite par le directeur de l'Office algérien, qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à la création d'usines en Algérie, à condition toutefois de les placer à proximité d'un grand port, comme Bône,

Alger ou Oran. Les défauts de la pâte fournie par l'usine de Medjez tenaient non à sa situation géographique, mais à une insuffisance de connaissances techniques.

Dans ces conditions, l'administration algérienne qui, nous le savons, se préoccupe de cette question, a le devoir d'encourager et de favoriser les initiatives de les susciter même, s'il est nécessaire, et de fournir aux intéressés tous les renseignements qui peuvent, contribuer à la réussite d'une entreprise susceptible de développer à la fois la richesse algérienne et l'industrie de la Métropole.

La crise du papier et l'alfa algérien
(*Le Sémaphore algérien*, 23 février 1918)

Pour remédier à la crise du papier qui, à l'heure actuelle, est loin d'être terminée, à côté des produits dont nous nous servons pour sa fabrication, il serait bon d'employer l'alfa et d'imiter ainsi l'Angleterre, où cette matière première est transformée en pâte à papier. Dans ce pays, l'emploi des papiers, dans la composition desquels l'alfa entre en grande quantité est très généralisé et, par suite des bas prix du fret, du bon marché du charbon et des produits chimiques, longtemps déjà avant la guerre, les fabricants n'ont pas hésité à employer l'alfa ; aussi ces industriels, en traitant des quantités très importantes, ont-ils eu un intérêt évident à extraire eux-mêmes de cette plante la cellulose et à procéder aux opérations subséquentes, comme le blanchiment, dans les conditions jugées par eux les mieux appropriées aux emplois variés qu'ils se proposaient de donner à cette matière. Dans notre pays, on n'en a fait que de rares applications, tant en raison des prix plus élevés du combustible et des produits qui servent à sa transformation, que du manque d'outillage nécessaire au traitement de l'alfa, les fabricants n'en employant pas des quantités suffisantes pour avoir intérêt à modifier leur outillage.

Or, les papiers à base d'alfa qui, jusqu'ici, n'avaient pas grands débouchés en France, peuvent en trouver dans les éditions de musique et les publications illustrées qui, depuis quelque temps, tendent à s'y développer. Cette plante croît spontanément dans notre belle colonie de l'Algérie et particulièrement dans le département d'Oran où elle s'avance jusqu'au littoral. depuis les montagnes des Ksours et les plateaux des Oulad-Sidi-Cheikh, c'est-à-dire vers Saïda, Le Kreider, Méchéria, Aïn-Sefra, Moghrar-Tahtani, etc. Dans la province de Constantine, on rencontre l'alfa au sud de Sétif dans les Maâdid et le Bouthaleb, ainsi que dans l'Aurès. La région alfatière du département d'Alger ne dépasse pas, au nord, une ligne passant par Tiaret, Téniet-el-Haâd, Aumale, les Beni-Abbès et les Biban. Les principaux lieux de dépôt sont : Aïn-Oussems, Bou-Cedraïa et Guelt es-Stel, où les voitures de roulage, revenant vides de Laghouat et de Djelfa, prennent un chargement d'alfa pour Alger. Djelfa donne, sur beaucoup de points, des produits longs et forts utilisés, surtout pour la vannerie et la sparterie. Dans le département, d'Oran on récolte toutes les qualités commerciales, en raison de l'étendue de l'exploitation : mais, surtout, des alfas fins de sparterie. Celui récolté dans la province de Constantine est généralement fin. L'exportation de ce produit s'effectue par les ports d'Alger, d'Oran, d'Arzew, de Philippeville, de Bougie, de Bône. On peut estimer qu'il existe en Algérie cinq millions d'hectares couverts d'alfa, et que la production annuelle y atteint 4 millions de quintaux métriques ; l'épuisement de cette plante n'est donc pas à craindre, mais néanmoins l'État en a réglementé l'arrachage et certaines zones sont interdites à l'exploitation. L'exportation de l'alfa d'Algérie a plus que doublé depuis 1870, puisque, de 422.000 quintaux à cette époque, les envois de notre grande colonie ont atteint : 870.450 quintaux en 1905 ; 924.950 en 1910 ; 1.007.880 en 1911 ; 176.320 en 1912 ; 1.136 480 en 1913 ; 893.530 en 1914 ; 897.720 en 1915 ; 1.798.030 en 1916.

Sur ces quantités, la France en reçoit quelques milliers de quintaux seulement, alors que l'Angleterre en prenait avant la guerre les neuf dixièmes au moins ; mais depuis, les hostilités, ce pays a pris des dispositions en vue de restreindre les importations de certaines matières premières qui ne sont pas nécessaires à la défense nationale ou encombrantes comme l'alfa, et il en est résulté une disponibilité de cette matière dans le pays d'origine : en vue de sauvegarder les intérêts de nos exportateurs algériens, des démarches ont été alors entreprises à ce sujet auprès du gouvernement anglais et résolues au mieux. On a aussi étudié la possibilité de créer, en France ou en Algérie, des usines utilisant directement nos alfas pour la fabrication de la pâte à papier comme celles existant déjà à Medjez, dans la province de Constantine, en vue de suppléer aux quantités considérables de pâtes que l'on fait venir d'Angleterre et d'Écosse qui ont été fabriquées, avec nos alfas d'Algérie.

Nous avons donc tout intérêt à nous servir de cette plante qui, en outre de ses emplois en sparterie, est appelée à fournir la matière première à la fabrication de quantités importantes de pâtes à papier. Pour cet usage, on est obligé de faire subir à l'alfa toute une série de préparations : après avoir été arraché et non coupé à la faucille, on le nettoie d'abord mécaniquement en le faisant passer dans une machine qui le brise, puis un ventilateur aspire les poussières qu'il contient, on sépare les fibres les unes des autres, on les lave et on les blanchit à l'aide de chlorure de chaux ; pour enlever de la pâte obtenue les parties mal effilées, on l'épure à l'aide d'appareils spéciaux, puis on la met en feuilles ; au cours de cette opération, il ne faut pas complètement sécher la pâte, mais lui laisser environ 15 % d'eau, sinon elle perdrait une partie de ses qualités. Même en proportion réduite dans la composition du papier, l'alfa lui assure des qualités très utiles ; mélangée avec de la pâte de bois et un peu de chiffons, la pâte d'alfa donnera un papier bouffant très peu dense qui peut servir à faire des livres extrêmement légers et où les caractères typographiques ont une très grande netteté, car la pâte d'alfa prend très bien l'encre ; pour le tirage des phototypies, un mélange de 75 % de pâte d'alfa et le reste de chiffons ou autres matières donnera d'excellents résultats.

En Algérie, l'État afferme le droit de récolter l'alfa moyennant le paiement d'une certaine redevance, elles les conditions de l'exploitation jusqu'à l'année dernière étaient réglées par les arrêtés des 20 août 1906 et 14 mai 1908 : la cueillette et la vente de l'alfa étaient interdites dans le Tell, chaque année, du 16 janvier au 16 mai, et sur les Hauts-Plateaux du 1^{er} mai au 1^{er} juillet dans l'Extrême-Sud, dont les territoires sont divisés en trois zones, mises en valeur à tour de rôle, l'exploitation était autorisée, chaque année, que dans une zone ; en outre, on avait interdit ; tout procédé de culture qui déracinait les touffes. Un arrêté du 17 octobre 1916 a réglementé à nouveau l'exploitation des plantations alfatières. La cueillette de l'alfa et toutes les opérations relatives à l'achat de ce textile aux ouvriers alfatières sont soumises à une période annuelle d'interdiction de quatre mois de mars à juin ; si les circonstances locales l'exigent, un arrêté du préfet ou du commandant militaire pourra avancer ou retarder la période fixée, mais sans toutefois en modifier la durée, et, dans certaines régions, l'avance ou le retard ne pourra excéder quinze jours ; en cas de calamité, un arrêté du gouverneur général pourra réduire la durée de la période d'interdiction. Enfin, cet arrêté insiste sur le mode de cueillette en stipulant que la récolte de l'alfa se fera par voie de cueillette à la main ou au bâtonnet à l'exclusion de tout instrument tranchant, et l'arrachage des souches vives d'alfa pour le chauffage et les emplois industriels est prohibé ; la cueillette de l'alfa est interdite sur le bourrelet saharien de l'Atlas ; les peuplements d'alfa sont soumis à un contrôle permanent et à des inspections périodiques, les agents du contrôle permanent ayant à surveiller la végétation, l'exploitation de la plante et à rechercher et à constater les contraventions aux prescriptions réglementaires.

Des mesures spéciales ont donc été prises pour que cette culture se développe et c'est à nous d'en profiter pour remplacer la matière première qui fait actuellement défaut pour la fabrication de notre papier, il y a une dizaine d'années nous importions d'Algérie de 10.000 à 20.000 quintaux d'alfa, alors qu'aujourd'hui, nos introductions de cette matière se chiffrent à peine par quelques milliers de quintaux. Or, les entrées en France de pâtes à papier ou pâtes de cellulose ont considérablement diminué depuis la guerre et sont, en partie, la cause de la crise que nous traversons ; ces importations de pâtes ont suivi le mouvement ci-après dans ces dernières années, en quintaux :

	1911	1912
Pâtes de cellulose mécaniques	1.915.600	2.316.500
Pâtes de cellulose chimiques	1.522.500	1.864.700

1913	1914	1915	1916
2.598.000	2.075.700	1.694.700	2.132.300
2.050.000	1.137.600	1.136.000	1.513.400

En conséquence, remplaçons ce manquant par des introductions d'alfa et transformons cette matière en pâte à papier, d'autant plus que celle-ci rend des avantages au moins identiques à la pâte de bois.

(Bulletin des Halles).

CONSTITUTION

La crise du papier et l'alfa algérien
(*Le Sémaphore algérien*, 26 décembre 1919)

Sous la dénomination Société des celluloses de l'Afrique française du Nord, une importante société anonyme vient d'être fondée, à Alger. 23 *bis*, boulevard Carnot. au capital de deux millions de francs. Elle a pour objet la fabrication et le commerce des celluloses de pâtes à papier et à carton, de papiers, cartons en feuilles, etc.

L'industrie du papier
SON AVENIR EN ALGÉRIE
(*Le Sémaphore algérien*, 18 juin 1920)

Dans une des dernières séances des délégations financières, on a rappelé que l'industrie du papier, en France, est en grande partie tributaire de d'étranger. Or, l'Algérie pourrait peut-être, grâce à ses immenses nappes d'alfa, fournir à la Métropole les matières premières qui lui manquent. M. Luciani a demandé des renseignements sur les perspectives d'avenir de l'industrie du papier dans la colonie.

Le commissaire du gouvernement a exposé que l'Administration et les particuliers ont également fait des efforts pour assurer l'installation de cette industrie en Algérie. Un conseil d'action économique, composé de personnes compétentes, s'est occupé de cette question.

Il a été reconnu que cette installation serait réalisable si l'on faisait appel aux compétences et aux capitaux nécessaires.

Une société, récemment créée, se propose de fonder une usine où seraient utilisés à la fois les procédés pour la transformation de l'alfa en pâte de papier déjà employés en Angleterre et des procédés nouveaux qui permettraient de donner à l'industrie à créer tout le développement désirable. M. le gouverneur général a chargé une commission d'examiner la possibilité d'imposer à la société la création d'un établissement important.

A la suite de pourparlers, la Société s'est engagée à construire, dans un délai de cinq ans, à proximité de Maison-Carrée, une usine capable de produire annuellement environ 15.000 tonnes de pâte d'alfa ; elle espère, d'autre part, récolter 100.000 tonnes d'alfa d'une concession de 300.000 hectares. Des superficies plus importantes pourraient être utilisées, mais il conviendrait avant tout d'assurer économiquement le transport vers le littoral de la matière première, car les hauts prix actuels de l'alfa pourraient ne pas de maintenir.

M. Dussaix a demandé si des essais ont été faits en vue de l'utilisation du diss dans l'industrie du papier ; le commissaire du gouvernement répond que l'on en est encore à des essais de laboratoire, mais que le résultat des expériences paraît devoir être favorable. Il rappelle, toutefois, que la fabrication de la pâte à papier exige l'emploi de grandes masses d'eau très pures, ce qui, en Algérie, peut limiter les perspectives de l'industrie du papier.

M. Richard a signalé qu'une usine pourrait être installée à l'ouest de Boghari, à Taguin, où il existe des sources très abondantes ; mais on objecte qu'en raison des frais de transport du charbon nécessaire à l'industrie, les usines ne peuvent être pratiquement installées qu'à proximité de la mer.

AVIS
(*La Dépêche algérienne*, 23 mars 1921)

MM. les actionnaires de la « Société des Celluloses de l'Afrique Française du Nord »,
siège social, 23 *bis*, bd Carnot, Alger, sont informés, conformément à l'article II des
statuts que le 4^e quart sur les actions du capital siéra mis en recouvrement le 15 avril
1921.

Décision du conseil d'administration du 30 novembre 1920.

Pour exécution,

L'administrateur délégué :
R. OUTIN ¹.

¹ René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis
administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_algerien.pdf



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ DES CELLULOSES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD
Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 4.000 actions de cinq cents fr. chacune
et 2.500 parts bénéficiaires au porteur sans valeur nominale

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Siège social : 23 bis, boulevard Carnot — Alger

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : S. Lebar

Un administrateur (à droite) : René Outin

Alger, le 1^{er} avril 1921

Soc. an. des Anc. Étab^{ts} F. Montégut, Alger

Société des celluloses de l'Afrique du Nord
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1921)

Cette société, au capital de 2 millions, dont le siège social est à Alger, 23 bis, boulevard Carnot, procède actuellement à la construction de sa première usine de pâte à papier d'alfa. Cette usine est située à Aïn-El-Hadjar, près de Saïda, sur la ligne du chemin de fer d'Oran à Colomb-Béchar, dans une région particulièrement propice à la culture de l'alfa.

Le commerce et l'exportation du crin végétal en 1920
par CLARMONT
(*Le Sémaphore algérien*, 3 août 1921)

L'exportation du crin végétal qui s'était élevée de 84.740 quintaux en 1918 à 183.801 quintaux en 1919, a atteint, en 1920, le chiffre de 291.107 quintaux, repartis ainsi qu'il suit :

Pays	quintaux
Italie	116.700
Belgique	27.000
Angleterre	30.000
Allemagne	8.300
Portugal	8.800
États-Unis	3.400
Suède	2.900
Norvège	2.100
Grèce	2.000
Autriche	1.725
Égypte	1.080

Ces exportations, qui sont encore éloignées de celles effectuées avant la guerre (près de 600.000 quintaux) représentent une valeur de plus de 13 millions.

Malheureusement les marchés européens se sont vite trouvés saturés en raison surtout de la liquidation des stocks de guerre, et les débouchés se sont successivement fermés au fur et à mesure de l'extension de la crise économique.

L'administration algérienne s'est efforcée de remédier à cette situation par la recherche de nouveaux débouchés.

Des expériences ont déjà été entreprises en vue d'établir s'il est possible de fabriquer du papier avec des fibres de palmier-nain.

Des essais ont été faits par les papeteries Bergès, de Lancey (Isère), et à l'École française de papeterie de Grenoble. D'autres essais sont en cours en Angleterre. [Enfin, la Société des celluloses de l'Afrique du Nord compte procéder également à des essais de fabrication.](#)

Le rendement en cellulose de la feuille de palmier nain est de 30 %, celui du crin végétal de 35 à 40 %, tandis que le rendement de l'alfa est de 40 à 45 %.

Le crin végétal convient parfaitement à la fabrication d'une cellulose blanchie, pour les beaux papiers d'impression, mais moins bien pour le papier de pliage et d'emballage.

Cette cellulose écrue est d'une couleur peu agréable et sa ténacité pour cet usage, médiocre.

Tels sont les avantages et les défauts que les premiers essais ont fait ressortir. Il est indispensable qu'ils soient continués et que des procédés spéciaux permettent de faire disparaître autant que possible les défauts signalés.

Espérons que les recherches entreprises dans ce but permettront d'assurer de nouveaux débouchés à l'industrie et au commerce du crin végétal en Algérie et de leur rendre l'extension qu'ils avaient pris avant la guerre.

SOCIÉTÉ DES CELLULOSES DE L'AFRIQUE DU NORD (*Le Sémaphore algérien*, 9 novembre 1921)

D'après certains renseignements sur cette affaire, le capital, fixé d'abord à « trois millions » de francs aurait été ramené à « deux millions » seulement, ce qui semblerait indiquer que la souscription a été laborieuse.

Cependant, conformément aux notices répandues dans le public en 1919, la société a commencé la construction de sa première usine de pâtes à papier d'alfa, dans le département d'Oran. Cette usine est située à Aïn-El-Hadjar, près de Saïda, sur la ligne du chemin de fer d'Oran à Colomb-Béchar, dans une région particulièrement propice à la culture de l'alfa.

En raison de l'abondance des matières premières, que l'on trouve facilement en Tunisie pour la fabrication des pâtes à papier, des spécialistes envoyés par la Société des celluloses de l'Afrique du Nord qui se sont rendus sur divers points de la Régence avaient conclu à la possibilité de créer une usine en Tunisie, mais depuis, il n'en a plus été question. Il semblerait que cette hésitation regrettable serait due à l'insuffisance et à la mauvaise qualité de l'eau en Tunisie, ce qui pourrait se modifier un jour si le gouvernement tunisien réalise le problème de l'hydraulique si nécessaire au développement du pays.

Rappelons que le conseil d'administration de la Société des celluloses de l'Afrique du Nord est ainsi composé :

MM. Beaupuy A., négociant, président de la chambre de commerce d'Oran ; Bouscasse F., manufacturier, maire et conseiller général de Bougie ; Brissonnet E.², propriétaire ; Guiguet Ch., administrateur de la Société nord-africaine d'études, fondatrice ; Journet F., ingénieur manufacturier, président de la chambre de commerce de Bône ; l'administrateur délégué de la Société Cellulose et Papiers, de Paris ; Mariel, A., ancien manufacturier, président de la Société nord-africaine d'études, fondatrice, président du Syndicat du commerce et de l'industrie de Mostaganem ; Martin V., négociant, conseiller général, président de la chambre de commerce de Constantine ; Pellet C., négociant, président de la chambre de commerce de Tunis ; Trottier P.³, industriel, propriétaire à Hussein-Dey.

² Edgard Brissonnet : beau-frère de Jules Borgeaud. Assureur à Alger, administrateur de sociétés.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Edgard-Brissonnet.pdf

³ Paul Trottier (1864-1933) : président, puis administrateur délégué des Tonnelleries modernes à Hussein-Dey. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tonnelleries_modernes.pdf

Commissaires des comptes

MM. Nouvion G., propriétaire à Alger ; Beaudoin de Maison-Blanche, trésorier particulier des finances en retraite, Alger.

(*Les Annales coloniales*, 11 novembre 1921)

Au sujet de la nouvelle industrie qui vient de se créer dans le département à Alger et qui va se poursuivre dans toute l'Afrique du Nord pour la fabrication des pâtes à papier, d'alfa et autres produits similaires, signalons qu'à la tête de la Société des celluloses de l'Afrique du nord, se trouvent des hautes personnalités nord-africaines du commerce et de l'industrie : MM. Beaupuy, négociant, président de la chambre de commerce d'Oran ; Bouscasse, manufacturier, maire et conseiller général de Bougie ; Brissonnet, consul de Belgique, à Alger, propriétaire ; Guiguet, administrateur de la Société nord-africaine d'études ; Journet, ingénieur manufacturier, président de la chambre de commerce de Bône ; l'administrateur délégué de la Société « Cellulose et Papiers », de Paris ; Mariel, ancien manufacturier, président de la Société nord-africaine d'études ; Martin, négociant, conseiller général, président de la chambre de commerce de Constantine ; Pellet, négociant, président de la chambre de commerce de Tunis

Celluloses de l'Afrique du Nord

L'usine d'Aïn-el-Hadjar
par Gaston MARGUET

(*Le Sémaphore algérien*, 14 décembre 1921)

Des renseignements inexacts ayant été publiés ces temps derniers, dans la presse financière de la métropole, sur la « Société des celluloses de l'Afrique française du Nord », et la presse algérienne les ayant reproduits, de bonne foi, sans en contrôler l'origine, il convient de remettre les choses au point.

Cette entreprise essentiellement algérienne, a été créée pour appliquer sur place les plus récents procédés scientifiques de transformation de l'alfa (et, éventuellement, de toute autre matière fibreuse) en pâte à papier.

On sait que, pendant la guerre, nos savants ont fait de précieuses découvertes dans toutes les branches de la chimie.

Une des plus sensationnelles dans le domaine industriel a. été la découverte de M. A. Le Chatelier, de l'Institut de France, sur la transformation des végétaux ligneux en pâte à papier par la lessive de soude bouillante, procédé aussi peu dispendieux que possible. ,

M. A. Le Chatelier en donne la description suivante :

« Le mode opératoire, dit-il, n'est pas plus compliqué qu'une recette de pot-au-feu. Il faut d'abord couper la paille ou le roseau en morceau de 5 à 40 centimètres pour le tassement ; on met ensuite la matière dans la marmite avec, pour 100 grammes, un litre d'eau contenant la proportion voulue de soude caustique ; puis, on allume le gaz et on ferme le couvercle en ayant soin de maintenir la plante tassée sous un poids quelconque ; pendant la cuisson, qui doit se faire en pleine ébullition, il faut remplacer de temps en temps l'eau évaporée.

Pour la paille, la teneur en soude est de 8 à 10 grammes pour 100 grammes de matière et la durée de la cuisson, en pleine ébullition, de 5 à 6 heures ; le roseau commun demande 12 à 14 grammes de soude et 6 à 8 heures de cuisson ; l'alfa est intermédiaire et ne demande que moitié d'eau.

La matière sortie de la lessive, noire et visqueuse, est lavée à grande eau ; on met deux tamis l'un sur l'autre, le plus gros (à maille de 1 mm.) par dessus, sous un robinet, et on fait le défibrage sous un jet d'eau, en frottant la plante sur le tamis ; les fibres désagrégées passent dans le tamis inférieur, où il n'y a plus qu'à compléter le lavage, qui doit être très poussé.

La pâte brute écrue est ensuite blanchie : 1/2 litre d'eau et 10 grammes de chlorure de chaux ordinaire par 100 grammes de plante ; le blanchiment dure 24 heures, et, après une nouvelle série de lavages, on a finalement 40 grammes environ de pâte blanchie pour 400 grammes de plante. »

*
* *

J'ai reproduit ce long extrait afin de faire toucher du doigt au lecteur une vérité fondamentale, et que nos gros industriels de France ont intérêt à laisser sous le boisseau : c'est que, si la fabrication des pâtes mécaniques est une opération qui exige de puissants moyens techniques et financiers, en revanche, la préparation des pâtes chimiques de végétaux peut être entreprise avec un matériel simple et les installations relativement peu coûteuses.

C'est ce qu'ont compris les fondateurs de la Société des celluloses de l'Afrique française du Nord en envisageant la possibilité de transformer sur place l'alfa en pâte à papier.

Les hommes qui se sont proposés de mener à bien cette entreprise n'étaient ni des financiers, professionnels du lancement en Bourse d'affaires à exploiter les gogos, ni des théoriciens de l'industrie frais émoulus des écoles mais bien de vieux routiers algériens du commerce et de l'industrie. Ils ont puisé dans leurs bourses les premiers fonds nécessaires parce que, après l'avoir étudiée en France et sur place ils ont jugée l'affaire faisable pour eux et pleine de promesses pour l'Algérie toute entière.

Les noms des administrateurs de la Société des celluloses de l'Afrique française du Nord sont des plus avantageusement connus qui soient en Algérie.

Nous y remarquons ceux de M. F. Bouscasse, ancien maire de Bougie, un des créateurs des usines de sulfuration des grignons d'olives et des savonneries de Soummam (près Bougie) ; de M. [Joseph] Philibert, président du Tribunal de commerce d'Alger [quincaillier, censeur (1915), puis adm. (1926) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (CFAT)] ; de MM. Samuel Lebar et R. Outin, propriétaires et administrateurs de sociétés à Alger ; de M. Mariel, l'actif président du Syndicat commercial de Mostaganem ; de M. Gautier, vice-président de la chambre de commerce de Mostaganem ; de M. Barbedette, de Djijelli, administrateur du Crédit foncier d'Algérie [CFAT], et de M. Pellet, président de la chambre de commerce de Tunis.

Rarement tant de compétences éprouvées se sont trouvées réunies au sein d'un conseil d'administration d'une entreprise industrielle algérienne.

Après de nombreuses et longues enquêtes, les fondateurs de la société ont choisi Aïn-El-Hadjar pour lieu d'établissement de leur première usine, au centre de la mer d'alfa oranaise.

Nous ne raconterons pas toute les difficultés naturelles et économiques qui ont retardé l'entrée en fonctionnement de l'usine d'Aïn-el-Hadjar. Le principal est qu'elle fonctionne depuis le mois d'octobre dernier et que les premiers échantillons de pâte à papier qu'elle a présentés aux papeteries de la Métropole ont été favorablement accueillis.

Provisoirement, l'usine ne comporte qu'un outillage pour produire deux tonnes de pâte à papier par jour, mais elle est prévue pour fournir dix tonnes si les besoins s'en font sentir prochainement.

Nous pouvons considérer cette affaire comme une des plus heureuses étapes de l'évolution industrielle de l'Algérie, et nous félicitons chaleureusement les hommes d'initiative qui ont dépensé leur intelligence, leur temps et leurs capitaux pour la lancer.

SOCIÉTÉ DES CELLULOSES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD
S.A. frse au capital de 2 MF
Siège social : ALGER, 23 bis, bd Carnot.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 1041)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bouscasse (F.), à Bougie ; pdt ;
Philibert (J.), à Alger ; v.-pdt ;
Barbedette (Paul), à Alger ; adm. délégué ;
Auriacombe (Louis)⁴, à Alger ;
Gautier (A.), à Mostaganem ;
Guiguet (G.), à Oran ;
Lebar (S.), à Alger ;
Mariel (A.), à Alger ;
Pellet (C.), à Tunis.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Baudoin de Maisonblanche, à Alger ;
Deiss (G.)⁵, à Mirabeau.

Capital social. — 2 MF, en 4.000 act. de 500 fr. entièrement libérées
Parts bénéficiaires. — 2.500 dt les porteurs st groupés en soc. civile.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. ; sur le solde :
10 % au conseil ; 15 % au fonds de rés. ; le reste, réparti également entre les act. et les parts. .

LE PAPIER D'ALFA

par Durif

(*L'Écho d'Alger*, 20 février 1923)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maunoury_&_Cie-Tunis.pdf

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alfa-Le-Pontet.pdf

Le papier d'alfa est très apprécié. Les fibres d'alfa présentent des qualités remarquables au point de vue de la finesse, proportionnée avec la longueur ce qui permet un feutrage excellent. Cette fibre déliée et nerveuse reçoit très bien les caractères d'imprimerie et retient parfaitement l'encre.

On a reproché à l'industrie française d'avoir laissé à l'Angleterre, le monopole de la fabrication du papier d'alfa. Les papetiers de la Métropole donnent les raisons

⁴ Louis Auriacombe : inspecteur principal des Contributions directes, administrateur de la Société d'études économiques de l'Afrique du Nord. Ancien commissaire aux comptes des Tonnelleries mécaniques de l'Afrique du Nord, puis administrateur des Tonnelleries modernes. Commissaire aux comptes des Mines de Palestro. Inhumé à Mostaganem en avril 1929.

⁵ Georges Deiss (1868-1937) : administrateur délégué de l'Huilerie et savonnerie de Kabylie à Mirabeau. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Huilerie_et_savonnerie_de_Kabylie.pdf

suivantes pour expliquer leur abstention : l'Angleterre consomme beaucoup plus de papier de belle qualité que la France ; elle recherche les papiers à couleur ivoire donnés par l'alfa alors qu'en France, on préfère les papiers à tons azurés. En outre, l'Angleterre était favorisée autrefois par le prix des produits chimiques et des frets.

La guerre ayant accru démesurément la production de la soude et du chlore, tant en France qu'en Italie, l'industrie de la pâte à la soude est devenue bien moins onéreuse actuellement dans notre pays.

Deux usines de pâtes d'alfa fonctionnent actuellement dans l'Afrique du Nord : l'une, à Aïn-El-Hadjar, dans le sud du département d'Oran ; l'autre, en Tunisie. D'autre part, une importante société a été constituée dans le Vaucluse, à Sorgues, pour la production de pâte d'alfa.

Signalons aussi une méthode de traitement de l'alfa par faible lessivage, qui se pratique en Tunisie et permet de transporter des fibres rendant 60 à 63 % au lieu de 35 à 38 %.

La papeterie française s'est donc lancée, bien que timidement, vers l'utilisation de l'alfa. Mais elle a un champ bien plus vaste qui s'ouvre devant elle, le jour où elle renoncera à faire venir des bois de Finlande et de Norvège et des pâtes de Suède et du Canada pour utiliser les pailles, qui, à elles seules, pourraient fournir des centaines de milliers de tonnes de pâte à papier.

Annuaire industriel, 1925 :

CELLULOSES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD (Soc. des), 23 bis, bd Carnot, Alger (Algérie). Boîte postale n° 30. T. 30-47. Ad. t. Cafno-Alger. Soc. an. cap. 2.000.000. Conseil d'adm. : Prés. : M. Bouscasse, ind. à Bougie ; Vice-prés. : M. R[ené] Outin [† 26 déc. 1921], Alger ; AdM. dél. : M. F. Barbedette, adm. du Crédit foncier d'Algérie, Alger ; Membres : MM. A. Gautier, vice-prés. de la chambre de commerce de Mostaganem ; Ch. Guiguet, propriétaire à Mostaganem ; S. Lebar, administrateur de société à Alger ; A. Mariel, propriétaire à Mostaganem ; C. Pellet, président de la chambre de commerce de Tunis ; J[oseph] Philibert, industriel, président du Tribunal de commerce, Alger. Direct. de l'usine-mère à Aïn-el-Hadjar (Oran) : M. L. Huot, ing. E. C. P. Représ. pour la France et l'étranger : M. Necker-Lambert, chez M. J. Choiseau, 13, galerie Vivienne, Paris, 2^e. Fabrique à Aïn-el-Hadjar (Oran)

1/2 pâte à papier d'alfa et papiers de Paris (4-22337)

SOCIETE des CELLULOSES de l'Afrique Française du Nord (CAFNO)
23 bis, bd Carnot, Alger

AVIS

(*L'Écho d'Alger*, 10, 16, 26, 31 juillet et 3 août 1925)

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1925, n'ayant pu avoir lieu, les actionnaires de la Société des celluloses de l'Afrique du Nord sont convoqués à nouveau et pour la seconde fois en assemblée générale ordinaire annuelle à Alger, dans la salle Bab-Azoun, le mardi 4 août 1925, à 14 heures.

SOCIETE DES CELLULOSES DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD (CAFNO)
23 bis, bd Carnot, Alger

AVIS

(*L'Écho d'Alger*, 12 août 1925, p. 4, col. 3)

Dans leur assemblée extraordinaire du 11 août 1925 des actionnaires de la Société réunis à cet effet salle Bab-Azoun à 3 h. 30 ont décidé la dissolution de la société. ainsi que sa liquidation et nommé Victor Parguey, liquidateur de la dite société.

Toutes correspondances ou autres devront être adressées au liquidateur au siège social, 23 bis, boulevard Carnot, Alger.

(Le Mercure africain, 9 juin 1926)

Société des Celluloses de l'Afrique Française du Nord (en liquidation). — 30 juin, 14 heures, Assemblée générale ordinaire, Salle Bab-Azoun, 23, rue Bab-Azoun, Alger
